

Construire ensemble le Saint-Avé de demain

Le 14 septembre dernier, les élus du Conseil municipal ont adopté le projet d'élaboration d'un Agenda 21 local. Programme d'actions pour le 21^e siècle, il invite tous les Avéens à construire une réflexion sur le Saint-Avé 2030.



Entretien avec...

Hervé PELLOIS, maire de Saint-Avé et Thierry EVENO, maire adjoint chargé du développement durable.

Pourquoi un Agenda 21 ?

Chacun prend conscience que nos modes de vie ne sont plus compatibles avec des ressources naturelles qui s'épuisent. Nous ne pouvons pas continuer à être prédateurs de notre propre planète, à menacer la biodiversité, la qualité de l'eau, de l'air ou de la terre par nos activités et par un développement irrespectueux de l'environnement et donc de notre propre qualité de vie.

« Parce que nous sommes tous des citoyens du monde, nous devons changer nos habitudes. La France et de nombreuses collectivités françaises ont pris des engagements pour faire évoluer nos comportements. Notre ville est déjà investie dans des démarches de ce type. Elle veut maintenant en faire le centre et le moteur de toutes ses politiques, de toutes ses actions, » signale le maire.



Hervé PELLOIS, maire de Saint-Avé avec Thierry EVENO, maire-adjoint chargé du développement durable.

L'Agenda 21 local, outil du développement durable

Un Agenda 21 est un programme d'actions qui tient compte des besoins des habitants d'aujourd'hui, mais aussi de ceux des générations futures. Il tient compte de nos propres besoins ici, mais aussi de ceux des autres régions, des autres continents. Il définit les modalités de l'action, les moyens, les acteurs associés et les critères de suivi.

Il est le résultat d'un large débat organisé sur un territoire avec les acteurs et la population concernés. Il propose des orientations à long terme et des actions pour y arriver.

« Avant tout, la mise en place d'un Agenda 21 doit être une démarche ouverte et vivante. Il ne s'agit pas de fixer une fois pour toutes un programme pour les 20 ans à venir. Pour cela, des outils

de suivi et d'évaluation seront également mis en place pour juger des objectifs atteints par les actions réalisées, et décider des nouvelles actions à mettre en œuvre, » précise Thierry EVENO, maire-adjoint chargé du développement durable.

Continuité ou rupture ?

Par sa politique et ses actions menées, la ville de Saint-Avé partage les objectifs du développement durable.

Dans le même esprit d'exploration, en 1989, une démarche de réflexion sur le Saint-Avé de 2010 avait été conduite. Elle a, avec succès, permis les anticipations nécessaires à l'évolution très rapide de notre commune (création de réserves foncières, protection des sites, activités économiques et services de proximité ...).

C'est donc dans la continuité des actions menées, comme la mise en place du PLU, que la ville de Saint-Avé se lance dans la démarche Agenda 21.

La participation de tous !

L'Agenda 21 doit être élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques à partir des réalités du territoire, de ses besoins et de ses objectifs.

Les décisions seront prises en écoutant la population. Des structures de dialogue existent déjà. Elles seront encore améliorées.

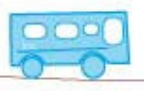
L'Agenda 21 doit être l'occasion, pour chaque Avéen, de s'exprimer sur ses envies et ses souhaits pour sa ville demain, pour lui et pour ses enfants.

Invitations

Participez aux réunions publiques qui auront lieu le 28 mai à 14h30 et 20h et les 12 & 13 juin 2008

Contacts

Ville de Saint-Avé
Anne-Marie Penven
anne-marie.penven@saint-ave.fr
Futuroouest
Guy Pagnard
guy.pagnard@futuroouest.com



Saint-Avé, quelle ville voulons-nous dans 20 ans ?

Que sera Saint-Avé en 2030 ? C'est dans un peu plus de 20 ans, c'est loin et près à la fois. Pour dessiner l'avenir de la commune, la municipalité s'engage dans une démarche prospective, en s'inscrivant résolument dans une logique de développement durable.

Si l'on fait un rapide retour en arrière, la commune de Saint-Avé a bien changé en 20 ans. Le développement du cœur de ville de Saint-Avé, avec ses services et commerces de proximité en témoigne. Le développement s'est concrétisé vers l'ouest de la commune. Le nombre de foyer a doublé en 20 ans. Aujourd'hui, la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Beau Soleil prévoit la construction de 800 logements nouveaux.

Depuis 20 ans, les Avéens ont aussi pu voir la création de nombreux services : le foyer résidence pour personnes âgées, l'école Anita Conti, l'espace culturel le Dôme et la médiathèque Germaine Tillion, la Maison de l'enfance, ou encore les salles de sports David VAILLANT et Julien JAUNASSE.

Ces constructions et les aménagements réalisés sur cette période sont visibles aux yeux de tous. De nouveaux habitants sont arrivés sur la commune, et cela va sans doute continuer.

Pour autant, peut-on imaginer ce que sera la ville de Saint-Avé dans 20 ans, en 2030 ? C'est la démarche que la municipalité a décidé d'engager en cherchant à mobiliser tous les acteurs de la commune, les habitants bien sûr, mais aussi les associations, les entreprises, sans oublier les partenaires de la commune, comme les communes voisines, la communauté d'agglomération et au-delà.

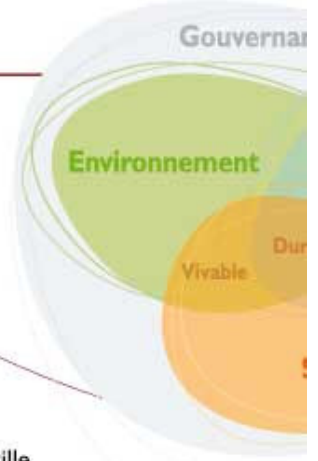
Comment voyons-nous la ville pour nos enfants en 2030 ?

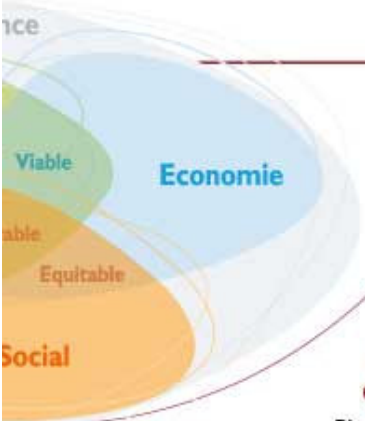
La réalité de la commune en 2030 dépendra des choix et orientations prises. C'est là que la démarche d'un « développement durable » pour la commune s'impose pour ne pas céder aux pressions, mais au contraire imaginer des scénarios d'un développement maîtrisé, qui prenne en compte les multiples dimensions, à la fois la dimension sociale, à travers l'accès aux services, les transports, la dimension économique (l'emploi, la création d'activités...), et enfin la dimension environnementale pour protéger les ressources naturelles, le cadre de vie, économiser l'énergie...

La ville de Saint-Avé a déjà concrétisé de nombreuses actions allant dans le sens de la durabilité : plans d'aménagement concerté et gestion prévisionnelle de l'espace (PLU, ZAC), schéma de déplacements alternatifs à la voiture, gestion de l'eau, plan de désherbage communal, animation de la vie sociale et des quartiers... C'est donc le bon moment pour capitaliser ces actions, d'en faire une évaluation, pour mieux anticiper les autres, le tout en leur donnant un sens dans un « projet de territoire durable » à l'horizon 2030. La démarche qui va être engagée (appelée Agenda 21 local) s'inspire donc des principes fondateurs du développement durable. Pour conduire cette réflexion, la municipalité a sollicité l'appui du cabinet Futuroouest de Lorient.

Le développement durable, un enjeu local

Pourquoi parle-t-on tant du développement durable ? Le terme est mis sur la place publique en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU à travers le rapport Brundtland (intitulé « Notre Avenir à Tous »), du nom de la présidente de la commission. Selon ce rapport, « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Il s'attache ensuite à définir la politique nécessaire pour parvenir à ce « développement durable ». A l'usage, le développement durable se distingue du développement socio-économique classique par son approche à la fois globale et locale pour un avenir « viable, vivable, équitable », en s'appuyant sur une vision à long terme, à l'horizon de 10, 20 ou 30 ans, pour prendre en compte les générations futures.





Une démarche qui commence par s'informer...

Des réunions publiques en mai et juin

Placées sous le signe de la « participation » en 2008, les étapes de cette démarche d'Agenda 21 mobiliseront tous les Avéens qui souhaitent participer à la réflexion et apporter leur contribution. Cette concertation passera par des réunions et consultations publiques, des enquêtes, des ateliers thématiques (en septembre). L'accès aux documents de travail (synthèses, restitutions des travaux et des décisions,) sera possible sur le site Internet de la commune. D'autres actions pourront être mises en place à la demande des associations, des écoles, des entreprises...

Pour élaborer et partager cette vision de Saint-Avé en 2030, la démarche Agenda 21 sera participative. Des réunions sont ainsi prévues en mai et juin pour associer tous les acteurs de la commune. Elles auront lieu au Dôme.

Penser à long terme

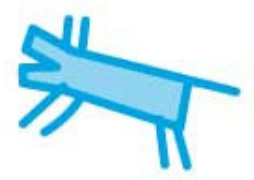
La démarche de réflexion va s'inscrire dans la durée (voir encadré sur les étapes) et cela va prendre du temps lors des réunions de sensibilisation et d'information. Après tout, réfléchir à l'avenir de Saint-Avé dans près de 20 ans, cela vaut le coup de s'arrêter « cinq minutes » et même bien plus !

Grâce à la démarche prospective, la réflexion sur l'avenir débouchera sur des scénarios probables à l'horizon 2030 pour Saint-Avé. Les élus et la population dégageront leur avenir souhaitable et les objectifs à atteindre. L'Agenda 21 sera alors décliné en un plan d'actions hiérarchisées dans le temps, avec les moyens financiers et humains correspondants.



Les 4 dimensions du développement durable

Le développement durable est à la confluence de trois préoccupations majeures (les trois premières dimensions ou « piliers ») : le développement économique et l'emploi ; la cohésion sociale et l'utilisation efficace des ressources naturelles, particulièrement celles non-renouvelables (eau, énergies, biodiversité...). Mais on le voit bien, la nature des changements souhaités et souhaitables pour un développement durable, au niveau des comportements comme des choix technologiques et des investissements, ajoute une quatrième dimension : la culture et la réponse aux enjeux de société (ou « gouvernance »), et se fonde sur une participation active du citoyen. Enfin, pour la municipalité comme pour le cabinet Futuroouest, la question de l'égalité des genres femme/homme demande aussi une approche spécifique.



Trois principes du développement durable

La mise en œuvre d'un développement durable repose sur plusieurs principes d'action, qui serviront à évaluer les décisions prises et les actions conduites. Parmi ces principes, certains doivent être mis en avant :

La solidarité

« Le développement durable doit répondre aux besoins de toutes les personnes, notamment celles en situation de fragilité ».

La solidarité est aussi entre les générations et avec les générations futures. En effet, les sources d'énergies non fossiles sont encore à inventer pour les populations des siècles à venir. Cette solidarité s'exprime enfin avec les habitants de la planète.

L'action

« Penser global, agir local »

Si la réflexion engagée nous amène à prendre en compte des évolutions générales, comme la globalisation des marchés, la démographie, la raréfaction des ressources et l'augmentation du prix des matières premières, les actions doivent être pensées et les marges de manœuvre mobilisées pour faire en sorte que chacun à son niveau puisse prendre ses responsabilités et modifier ses comportements. Parallèlement, les initiatives collectives doivent être engagées pour encourager et favoriser ces évolutions.

La participation

« L'approche du développement durable suppose une approche transversale des problèmes en favorisant la rencontre entre tous les acteurs de la commune. »

L'adoption de modes de vie plus durables ne dépend pas seulement de l'évolution des techniques disponibles, mais tout autant des modifications de comportements individuels et collectifs. Ces changements représentent un changement de culture par rapport au modèle actuel de « société de consommation » des pays dits « développés ». Ils exigent un travail important d'information et de sensibilisation, de persuasion et de mobilisation de tous les habitants, en tant que citoyens, usagers ou consommateurs.

Développement durable et démarche prospective

L'approche du développement durable s'avère vite complexe, voire compliquée. Par où commencer ? Quelles sont les marges de manœuvre ? La démarche prospective, que le cabinet Futuroouest développe depuis 1992 sur la façade atlantique de la France, est particulièrement adaptée. La prospective s'inscrit dans une réflexion à long terme, qui fait souvent défaut. Cette méthode est fondée sur un travail de coopération avec les acteurs du territoire, autant que sur l'expertise des consultants. Aussi la prospective s'efforce en permanence de distinguer la probabilité des choses (qu'elles nous plaisent ou non) de leur caractère souhaitable (« y'a qu'à », « je veux »). L'objectif n'est pas de verser dans le catalogue de bonnes intentions, qui ne répondrait pas aux problèmes à venir et pourrait même provoquer un effet de découragement face à la multiplication des tâches non hiérarchisées. La prospective consiste donc à « explorer ce qui peut advenir, identifier les futurs possibles, pour dégager ce qui peut être fait, les stratégies » à 15-20 ans.

Agenda 21 ?

En 1992 lors du sommet de la Terre de Rio, 173 pays adoptent le programme Action 21 (ou Agenda 21). Cette déclaration fixe un programme d'actions pour appliquer les principes du développement durable au cours du XXI^e siècle. De leur côté, les collectivités territoriales sont également invitées, en s'appuyant sur des partenaires locaux comme les entreprises, les habitants, les grandes institutions et les associations, à mettre en place un Agenda 21 local (ou projet de développement durable du territoire).

